



Société Suisse des Auteurs
Schweizerische Autorengesellschaft
Società Svizzera degli Autori

N° 77 été 2005



dire

Le vent frais de la diversité culturelle

Elles sont vingt-quatre. Elles sont parties du Canada et de la France, ont été rejointes par l'Allemagne et l'Espagne, puis par une partie de l'Afrique francophone (Sénégal, Niger, Togo, Burkina Faso), mais aussi par les lointains Australie et Chili. Elles, ce sont les Coalitions nationales pour la diversité culturelle, réunies au sein d'un Comité international de liaison.

- > *Leur objectif*: sortir les créations artistiques des négociations de l'OMC pour les soumettre à un régime juridique au sein de l'UNESCO, l'organisation onusienne en charge des questions culturelles et scientifiques. Et ainsi, les qualifier irrévocablement de «marchandises pas comme les autres» (pour reprendre l'expression de Jacques Chirac).
- > *Leur calendrier*: en octobre prochain, l'adoption d'une **Convention sur la diversité culturelle** par la prochaine Conférence générale de l'UNESCO.
- > *Leur crainte*: qu'aucune convention ne soit acceptée ou pire, que seule une convention au rabais passe le cap du deux tiers des votes.
- > *Leur moyen d'action*: le lobby auprès de leurs négociateurs et ambassadeurs nationaux, la sensibilisation auprès de l'opinion publique: «*Il faut mobiliser, expliquer, convaincre que derrière le charabia onusien se jouent les conditions de création des expressions artistiques de demain.*»

En 2004, la SSA publiait le Tiré à part **La Bataille de la Diversité culturelle** dont l'auteur, **Yvan Bernier**, se trouve être l'un des principaux architectes de la rédaction de cette convention. Aujourd'hui, la SSA et l'organisation faitière Suisseculture se proposent de poser les fondements d'une **Coalition suisse pour la diversité culturelle** qui regroupe les principales organisations professionnelles de la culture de l'audiovisuel, de la musique, de la scène et du livre.

Une telle coalition entend soutenir la position de la Suisse dans les négociations, montrer à l'opinion publique que les créateurs peuvent se mobiliser pour un combat qui n'est pas d'arrière-garde, réaffirmer que la Suisse pratique la diversité culturelle depuis longtemps et qu'elle croit à son élargissement et à son respect.

Nous ne pouvons que vous encourager à consulter le site www.coalitionfrancaise.org et vous tenir au courant des développements de cet important dossier tout au long de l'été.

Denis Rabaglia
Président de la Commission Communication et Publications



Coup d'œil

savoir

- 2 La révision de la LDA
- 3 Remous au Tessin
- 3 La SSA au CIADLV

comprendre

- 4 **Face à Face**
Jean-Marie Piemme et Jacques Akchoti, dramaturgie théâtrale et dramaturgie audiovisuelle

aimer

- 7 **Théâtre en camPoche**
publie Jacques Probst
- 7 **Prix TANDEM 2005**
- 8 **Regards croisés**
Richard Gauteron sur *Tout un Hiver sans Feu* de Greg Zglinski et Pierre-Pascal Rossi



Photo: Jean-Claude Roh

Révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA)

En date du 21 septembre 2004, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) avait envoyé aux différents milieux intéressés un projet de révision de la LDA. Ce projet devait principalement correspondre à deux objectifs: adapter la LDA de 1993 aux nouveaux traités de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) afin de pouvoir les ratifier, et tenir compte d'un certain nombre d'interventions parlementaires pour des modifications de la LDA en vigueur.

Le projet proposé en consultation était limité aux éléments nécessaires à la ratification et tous les grands sujets contestés ont été évités. Ainsi, aussi bien les groupes favorables ou opposés aux auteurs ont été frustrés dans leurs aspirations. Du côté des auteurs, la demande de l'introduction dans la LDA d'un droit de suite dans le domaine des arts graphiques et plastiques ou d'un droit de prêt n'a pas été suivie (contrairement à la législation en vigueur dans l'Union européenne). En ce qui concerne les opposants, ils n'ont pas obtenu l'introduction d'une clause «producteur», clause qui aurait signé

la fin de la liberté contractuelle. Par contre dans son projet, l'Institut fédéral a prévu un article instaurant une redevance sur les appareils en ce qui concerne le domaine de la copie privée. Cette redevance devrait permettre de simplifier la perception de ce droit et ainsi d'alléger les frais. Les premiers échos reçus confirment que des deux côtés les critiques sont virulentes, et qu'aucune position d'accord ne semble en vue. Cette consultation a montré le fossé séparant les différents groupes intéressés par cette loi!

La balle est maintenant dans le camp de l'Institut fédéral qui doit préparer une prise de position qui tienne compte de cette consultation et la soumettre au Conseil fédéral. Le Conseil d'administration de la SSA estime que, finalement, une révision étroite limitée aux stricts articles nécessaires pour ratifier les deux traités de l'OMPI serait à ce stade suffisante. En pratique, cela veut dire que le nouveau combat se déroulera au Parlement, probablement dans le courant de l'année 2006.

*Pierre-Henri Dumont
Directeur de la Société Suisse des Auteurs*

Assemblée générale 2005 de la SSA

Elle s'est tenue le 4 juin 2005 au Théâtre de Vidy-Lausanne en présence d'une centaine de membres et d'invités. Après les rapports du président Claude Champion et du directeur Pierre-Henri Dumont, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2004, suivant sur ce dernier point les recommandations de l'Organe de contrôle.

Elle a renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs d'Emmanuelle delle Piane, Dominique de Rivaz et Charles Lombard.

M^e Philippe Zoelly a ensuite présenté le bilan du Fonds de prévoyance (Fondation Fonds de secours SSA en faveur des auteurs) dont il est le président.

Le Fonds de solidarité ayant été fortement sollicité ces dernières années, il était nécessaire de le réalimenter. Suivant la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée a approuvé de modifier les taux d'affectation aux différents fonds pour 2005 de la manière suivante: Fonds de prévoyance 3,5% (avant 3,9%), Fonds de solidarité 0,5% (avant 0,1%) et Fonds culturel 6,0% (inchangé). Enfin, Denis Rabaglia a expliqué les enjeux de la constitution d'une Coalition suisse pour la diversité culturelle.

A la fin de l'assemblée a été révélé le nom des gagnants du Prix TANDEM 2005 – une nouvelle action du Fonds culturel récompensant un auteur d'une pièce originale et une troupe de théâtre amateur affiliée à la FSSTA (lire article page 7). Il s'agit de l'auteur genevois Jacques Sallin et du Théâtre de la Cité (Fribourg). Cette brève cérémonie a été agrémentée par quelques extraits de la musique composée spécialement pour les représentations des *Mémoires des Plaisirs de Bouche*, interprétés par le quintet à cordes Le Quai.

Avant l'apéritif et le repas, l'assistance a pu découvrir *Rhapsodia*, un extrait d'un spectacle musical composé par Louis Crelier, écrit et mis en scène par Tatiana Eva-Marie.



Différend avec la TSI dans le cadre du contrat TSI/SSA

Dans le courant de 2003, la SSA et la TSI ont renégocié le contrat les liant pour le versement des droits d'auteurs. Ce contrat, d'une durée de cinq années, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Ce contrat prévoit un système de tarif minutaire avec certaines garanties minimales d'utilisation du répertoire de la SSA par la TSI. L'avantage pour la TSI est de pouvoir contrôler et maintenir l'utilisation de notre répertoire dans le cadre de son budget, et aussi éviter des paiements de droits à double lors des achats de films. Dans ce cadre, la SSA a tenu compte de la situation

particulière de la TSI et des difficultés liées à son marché.

Il semblerait que le contrôle par la TSI de la mise en pratique de ce contrat n'ait pas fonctionné: la TSI s'est retrouvée avec un dépassement massif de l'utilisation prévue de notre répertoire. Comme première mesure, la TSI a alors fait une pression inacceptable pour que nos membres renoncent à leurs droits, ou que les producteurs obtiennent une cession complète des droits des auteurs audiovisuels. Ceci en complète contradiction avec le contrat général liant la TSI et la SSA. Ainsi, la SSA a reçu de nombreux appels et

lettres d'auteurs ou de producteurs concernés, demandant des explications.

La direction de la SSA, après consultation du Conseil d'administration, a décidé d'une réunion au niveau des directions générales de la TSI et de la SSA afin de trouver une solution acceptable pour les deux parties, qui ne pénalise pas les auteurs et évite cette pression inadmissible pour un renoncement aux droits d'auteurs liés à la diffusion de leurs œuvres. Rendez-vous a été pris, et dans le courant de l'été nous espérons qu'une solution sera trouvée.

Pierre-Henri Dumont
Directeur de la Société Suisse des Auteurs

Controversia con la TSI per il contratto TSI/SSA

Nel corso del 2003, la SSA e la TSI hanno rinegoziato il contratto che le lega per il versamento dei diritti d'autore. Questo contratto, di una durata di cinque anni, è entrato in vigore il 1^o gennaio 2004.

Il contratto prevede un sistema di tariffe al minuto con alcune garanzie minime per l'utilizzo del repertorio della SSA da parte della TSI. Il vantaggio per la TSI consiste nel poter controllare e mantenere l'utilizzo del nostro repertorio nei limiti del suo budget, e di evitare di pagare due volte i diritti nel caso dell'acquisto di un film. In questo senso, la SSA ha tenuto conto della situazione specifica della TSI e delle difficoltà legate al suo mercato.

Il controllo della TSI sull'applicazione del contratto non ha apparentemente funzionato: la TSI si è ritrovata con un superamento significativo dell'utilizzo previsto del nostro repertorio. Come prima misura, la TSI ha quindi esercitato una pressione inaccettabile perché i nostri soci rinuncino ai loro diritti, o perché i produttori ottengano una cessione completa dei diritti da parte degli autori audiovisivi. Ciò è in completa contraddizione con quanto stipulato nel contratto generale fra la TSI e la SSA, la quale ha così ricevuto numerose telefonate e lettere di autori e produttori che chiedevano spiegazioni.

La direzione della SSA, in seguito a consultazione con il suo Consiglio d'amministrazione, ha deciso di indire una riunione alla quale parteciperanno le direzioni generali della SSA e della TSI al fine di trovare una soluzione accettabile per le due parti, soluzione che non penalizzi gli autori ed eviti questa pressione inammissibile perché essi rinuncino ai diritti d'autore legati alla diffusione delle loro opere. La data della riunione è stata fissata e si spera di trovare un accordo nel corso dell'estate.

Pierre-Henri Dumont
Direttore della Società Svizzera degli Autori

Pèlerinage pour les auteurs !

Les assises du CIADLV (Conseil international des auteurs d'œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles) ont eu lieu cette année à Saint-Jacques de Compostelle du 5 au 7 avril, à l'invitation de la société espagnole de droits d'auteurs SGAE. Non, nous ne nous y sommes pas rendus à pied, mais tout de même, cette réunion avait un petit air de renouveau.

D'une part, depuis son Congrès annuel de 2004, la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs), dont le CIADLV est l'un des conseils consultatifs, dispose de nouveaux statuts qui montrent dans les organes de direction une meilleure représentation des sociétés de l'audiovisuel parmi la masse des sociétés musicales (*lire article dans A Propos n° 73*). D'autre part parce que ce conseil doit aussi

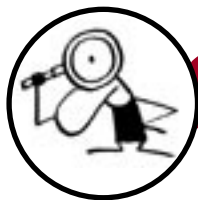
faire quelque peu le ménage en revoyant ses règlements et le sens de ses actions et qu'il s'est choisi votre serviteur comme président pour les deux années à venir.

Le président précédent, M. Peter Fabri, de la société hongroise ARTISJUS, a marqué ses deux mandats par une attention portée en particulier sur la diversité culturelle. Ce thème de positionnement fondamental pour tous les auteurs se trouve aujourd'hui à la pointe de l'actualité, au vu de l'état des travaux de l'UNESCO sur la question (*lire notre édito*). Ainsi deux résolutions ont été agréées à Compostelle, l'une pour soutenir le projet de convention internationale qui devrait être adoptée à l'UNESCO lors de sa Conférence générale d'octobre 2005, l'autre pour fustiger la directive Bolkestein de l'Union européenne (ou toute directive de ce

type) qui voudrait – entre autres – ramener les services des sociétés d'auteurs au rang des autres services commerciaux.

Le CIADLV se réunira dans un an à Lisbonne. Si de nombreuses questions concernant les auteurs et leurs droits (modes de perception, expériences nationales, lois favorables ou catastrophiques...) y seront à nouveau discutées, il est à prévoir que la mobilisation sur la diversité culturelle conservera encore toute son acuité, tant les enjeux qui animent aujourd'hui l'UNESCO sont fondamentaux pour éviter que les créations culturelles ne soient soumises qu'aux seules décisions d'organismes de régulation commerciale tels que l'OMC (*lire notre Tiré à Part n° 3*).

Claude Champion
Président de la Société Suisse des Auteurs



comprendre

Face à face

Deux meneurs d'ateliers témoignent

Dramaturges rodés à la conduite de séminaires, Jean-Marie Piemme et Jacques Akchoti évoquent leurs récentes expériences romandes. Le premier au théâtre (TEXTES → en → SCÈNES), le second dans l'audiovisuel (Vision Cinéma) – deux initiatives soutenues par le Fonds culturel de la SSA. De quoi mesurer différences et points communs entre écriture théâtrale et cinématographique.

En tant que dramaturge, comment conduisez-vous le processus d'un séminaire ?

Jacques Akchoti : J'établis d'abord des notions communes. Les participants ont souvent suivi d'autres séminaires auparavant, ou lu des livres de dramaturgie. Pour que tout le monde se comprenne, je reprends les notions connues en changeant parfois leur terminologie. Cela dit, je n'impose pas la maîtrise technique comme une exigence. Depuis plusieurs années, tout le monde s'y agrippe en imaginant résoudre ses problèmes, mais la difficulté d'un scénario n'est jamais technique. J'essaie donc de rester souple. Après cette première phase, je conduis un travail de groupe où les participants donnent leur avis sur chaque projet. Ensuite, j'organise des rencontres individuelles pour entrer plus intimement dans le travail de chaque auteur.

Jean-Marie Piemme : Je me positionne en tant qu'auditeur. Chaque participant

lit son projet à haute voix, en donnant un maximum de clarté à son texte. A partir de cette audition, nous mettons le doigt sur certains problèmes de compréhension. Nous examinons, par exemple, si une situation est compatible avec les autres. Mais je n'enseigne pas de notions techniques. Aujourd'hui, il n'existe plus de modèle pour l'écriture de pièces de théâtre. A condition qu'il entre en communication avec les spectateurs, n'importe quel matériau peut faire théâtre. Je fais plutôt lire des extraits de Shakespeare, Sophocle, Heiner Müller, Philippe Minyana ou Sarah Kane. J'incite les participants à m'apporter des scènes qu'ils estiment bien ou mal construites, et nous regardons de quoi elles se composent. Mais je ne transmets pas de normes.

Quelles sont les notions d'écriture les plus difficiles à transmettre ou à travailler ?

Jacques Akchoti : Intégrer le spectateur dans la narration s'avère laborieux. Les

auteurs ne distinguent pas facilement ce qu'ils ressentent de ce que l'autre perçoit. Exprimer la pensée d'un personnage par des actions simples est aussi difficile à concrétiser. Les auteurs ont souvent du mal à sortir de l'abstraction. Je crois que ces blocages viennent d'un problème culturel. Les scénaristes anglo-saxons intègrent le spectateur instinctivement. Ils s'expriment naturellement par l'action, tandis que les francophones s'expriment avant tout par la pensée. Au cinéma, il est fondamental d'exprimer la pensée par des actions concrètes, visuelles.

Jean-Marie Piemme : L'enjeu que comprend toute pièce de théâtre est difficile à intégrer dans la pratique. Intellectuellement, il est facile de comprendre qu'une pièce de théâtre n'est pas une simple conversation. Un personnage entre en contact avec un autre parce qu'il lui veut quelque chose. Sa parole doit être un acte. Pour que la pièce avance, elle doit agir sur l'autre et le transformer. De Sophocle à Koltès, ce principe transcende la forme de l'écriture, mais il est compliqué à mettre en œuvre, parce que chaque personnage doit avoir un moteur personnel. L'existence de l'auteur doit se scinder en plusieurs facettes, qui luttent les unes avec les autres. Le théâtre d'aujourd'hui ne repose pas toujours sur des conflits frontaux, mais il montre toujours des frottements qui déclenchent des étincelles, et parfois des incendies.

Quels avantages voyez-vous dans le partage avec le groupe par rapport à une écriture solitaire ?

Jean-Marie Piemme : A priori, je n'vois aucun avantage ou inconvénient. Si le groupe fonctionne bien, chacun devient un interlocuteur pour les autres participants, et tire plaisir de leurs progrès. Lorsqu'un auteur fait ses débuts, il peut en

L'Été de Chloé de Heikki Arekallio, scénario de Jacqueline Surchat, produit par CAB Productions – un projet sur lequel Jacques Akchoti a travaillé.



tirer un support pour l'écriture et une aide psychologique. Mais le groupe n'est pas toujours un outil plus performant que le travail en solitaire. Il peut aussi engendrer des incompréhensions nocives.

Jacques Akchoti: Un groupe réagit comme un premier public. Il confronte immédiatement l'auteur à ce qu'il raconte réellement dans son projet. Un participant cerne aussi mieux ses propres problèmes en analysant le projet des autres, parce qu'il n'est pas empêtré dans la complexité émotionnelle de son histoire. Le groupe d'un séminaire apporte enfin un avantage fondamental: son regard est gratuit. Contrairement à une écriture en production, il n'existe pas d'autre enjeu que le contenu du projet.

Pendant vos séminaires, avez-vous découvert des spécificités «romandes» dans l'écriture ou la façon de travailler?

Jean-Marie Piemme: Non. Dans «Textes→en→Scènes», les auteurs avaient des sensibilités très différentes, mais je n'ai perçu aucune différence fondamentale. J'ai d'abord vu des auteurs à l'œuvre. D'après mon expérience, il existe peu de spécificités vraiment significatives entre les auteurs dans l'espace francophone européen.

Jacques Akchoti: Je vois plusieurs problèmes. Les auteurs romands tiennent avant tout à s'exprimer. Ils ne s'intéressent pas beaucoup au spectateur. Derrière une histoire se cache toujours un point de vue sur une problématique, mais les Romands éprouvent des difficultés à avoir un regard sur leur propre société. Je suis aussi frappé par le nombre d'a priori idéologiques dont ils s'encombrent. Ils ont du mal à prendre la liberté que leur offre l'écriture. Ils s'interdisent presque, par exemple, de donner du plaisir au spectateur. Or la cohérence d'un film, quelle que soit sa nature, se trouve dans le plaisir qu'il donne. La société suisse est aussi beaucoup plus figée qu'ailleurs. Cette situation provoque une crise d'inspiration, et pousse les films à rester des projets individuels et solitaires.

Selon vous, quelles sont les différences principales entre écriture audiovisuelle et théâtrale?

Jacques Akchoti: Théâtre et cinéma recourent à la même dramaturgie de base,

Jean-Marie Piemme

Auteur de théâtre, professeur

1986: Écriture de sa première pièce de théâtre, *Neige en Décembre*.

Depuis 1988: Chargé de cours à l'INSAS de Bruxelles.

1994: *Les Forts, les Faibles*, mis en scène par Claude Thébert au Théâtre des Trois P'tits Tours à Morges, repris en suite au Théâtre Le Poche à Genève, mis en scène par Philippe Morand.

2004: Direction de l'atelier d'écriture théâtrale «Textes→en→Scènes» avec quatre auteurs romands.

2005: *Um die Wurst (Emballer, c'est pesé)*, mise en scène de Sandrine Hutinet à Karlsruhe, originellement écrite pour le Conservatoire de Lausanne à la demande d'Hervé Loichemol. *Il manque des chaises*, mise en scène par Isabelle Pousseur au Théâtre national de Belgique à Bruxelles.

Photo: Alice Piemme



Jacques Akchoti

Consultant, scénariste, réalisateur

Depuis 1988: Enseigne le scénario à la FEMIS à Paris.

1998-2003: Direction de l'Atelier «Nous les Suisses» de FOCAL, avant tout destiné à l'écriture télévisuelle.

2000: Direction de la collection «Histoires de familles» pour Arte, avec le producteur Jacques Dercourt.

2001: Écrit et réalise *Macho Blues* pour la TSR/France 2.

2003-2004: Dramaturge pour l'atelier «Vision Cinéma» de FOCAL, destiné aux auteurs réalisateurs romands.

Photo: France 2 - Gilles Schrempf

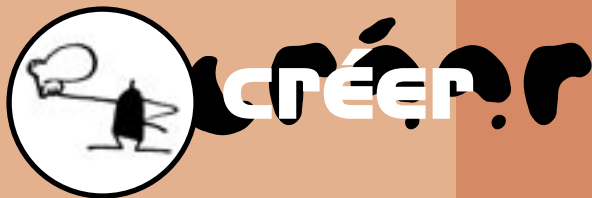


mais les moyens d'expression sont différents. Schématiquement, le cinéma est un art du silence et de la litote. Le théâtre est un art de la parole et de l'hyperbole. Il faut cependant mettre la télévision à part. Les moyens financiers à disposition sont plus contraignants et l'accent est mis sur le texte et les acteurs. Le potentiel visuel de la télévision est donc réduit. Elle représente une sorte de mélange entre théâtre et cinéma.

Jean-Marie Piemme: Le théâtre me semble beaucoup moins normé que le cinéma. Il jouit d'une liberté d'écriture, de structure et de problématique plus grande. Mais ce n'est pas une question d'essence. Cette différence est très liée

au contexte de production. Le théâtre a l'avantage de ne pas être au centre d'un grand flux d'argent. Sa liberté n'est pourtant pas absolue: les auteurs écrivent peu de pièces avec vingt personnages, parce qu'elles sont difficiles à programmer. Mais leur inventivité narrative est moins limitée. Il existe aussi une grande différence entre un scénario et une pièce de théâtre: un scénario disparaît dans le film qui le met en scène. Si elle est bien écrite, une pièce supporte plusieurs mises en scènes sans jamais disparaître.

Propos recueillis par Pierre-Louis Chantre



Les bourses du Centre national du livre (CNL)

Des commissions spécialisées par genre, composées d'écrivains, de critiques littéraires, d'éditeurs et de libraires examinent et sélectionnent les demandes sur la base de l'œuvre antérieure du candidat et de sa situation financière.

Bourses proposées selon les répertoires:

- Les bourses pour les écrivains en «résidence»: destinées aux auteurs ayant déjà publié un ou plusieurs ouvrages chez un éditeur professionnel ou/et aux auteurs de théâtre dont les pièces ont fait l'objet de représentations publiques par une troupe professionnelle.

- Projets audiovisuels littéraires: pour bénéficier de cette aide, les projets de films et d'émissions doivent avoir pour thèmes le livre, la littérature. Ils doivent être déposés deux mois au moins avant les premières prises de vues.

Dates limites de dépôt des dossiers: **10 janvier, 10 avril, 25 août**

Informations: Centre national du livre, Hôtel d'Avejan, 53 rue de Verneuil, 75007 Paris
Bureau des auteurs: philippe.babo@culture.gouv.fr
Théâtre: tél. 01 49 54 68 37, luce.paquereau@culture.gouv.fr
Projets audiovisuels: 01 40 15 75 09, catherine.blangonnet@culture.gouv.fr
www.centrenationaldulivre.fr

Bourses SSA pour les compositeurs de musique de scène

Elles sont destinées à des compositeurs dont la musique originale accompagne un spectacle théâtral ou chorégraphique. Le Fonds culturel de la SSA offre **annuellement jusqu'à cinq bourses** pour un montant total de **Fr. 15 000.-**. Les décisions d'attribution sont prises par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs et à tout moment.

Règlement disponible à la SSA et sur Internet www.ssa.ch / rubrique documents / règlements fonds culturel

Bourses SSA 2005 à la traduction de pièces de théâtre

Le Fonds culturel de la SSA, en partenariat avec le Pour-cent culturel Migros, attribue **jusqu'à 3 bourses de Fr. 8000.- chacune au maximum**, destinées à des traducteurs qui projettent de traduire dans l'une des quatre langues nationales une œuvre théâtrale d'un auteur contemporain et vivant, écrite dans l'une des quatre langues nationales. En plus des bourses, la SSA édite les pièces traduites sous forme de brochures et se charge de les envoyer aux théâtres en Suisse et à l'étranger.

Délai d'envoi des dossiers de candidature: le **1^{er} septembre 2005**.

Règlement disponible à la SSA et sur Internet www.ssa.ch / rubrique documents / règlements fonds culturel

Bourse SSA pour les compositeurs d'une œuvre dramatico-musicale

Elle est destinée à des compositeurs de musique lyrique (opéra, opérette, comédie musicale, drame lyrique). Le Fonds culturel de la SSA offre chaque année **une bourse de Fr. 10 000.-**. La décision d'attribution est prise par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs et à tout moment.

Règlement disponible à la SSA et sur Internet www.ssa.ch / rubrique documents / règlements fonds culturel

Concours de l'Association La Forêt Sacrée

L'Association La Forêt Sacrée lance un concours d'écriture pour toutes les âmes baladeuses. Qu'elles soient incisives, romantiques, noires, cruelles ou fantastiques, les plumes francophones sont invitées à faire couler les mots jusque sur les planches, sur le thème «Le voyageur immobile».

Fondée en avril 2004 pour favoriser la création théâtrale et la mise en scène de langue française à Bienne, l'Association La Forêt Sacrée entend titiller les envies et les rêves des romands désireux de voir leurs mots prendre vie sur scène.

Les règles de ce concours sont simples: une pièce de 20 minutes maximum, mettant en scène 1 à 3 personnages. Tous les styles sont permis. Les meilleurs textes seront montés par l'Association dans le courant de l'année 2006. Le jury est composé de la comédienne Claudia Nuara, de l'écrivain Thierry Luterbacher, du journaliste Frédéric Mast et du photographe/caméraman Olivier Messerli. Les lauréats seront informés personnellement et invités à participer à la création du spectacle.

Le délai fixé pour la remise des textes (sous pseudonyme) est le **20 octobre 2005**.

Association La Forêt Sacrée
Case postale 962
2501 Bienne
Claudia Nuara: 079 350 52 29
laforetsacree@hotmail.com



Huit Monologues
de Jacques Probst
352 pages, 11,5 x 19 cm
Prix: Fr. 18.-
ISBN 2-88241-155-3



aimer.

Théâtre en camPoche

Dans la collection **Théâtre en camPoche – Répertoire**, publiée par Bernard Campiche Editeur en partenariat avec le Fonds culturel de la SSA, vient de paraître un deuxième titre: **Huit Monologues de Jacques Probst**

Ce volume contient les monologues suivants:

Lise, l'île (1976); **Torito** (1982); **La Lettre de New York** (1988); **Le Banc de Touche** (1990); **Torito II** (1991); **Ce qu'a dit Jens Munk à son Equipage** (1994); **Chabag** (1999); **Aldjia, la Femme divisée** (2004). Cet ouvrage – qui est aussi le 62^e (depuis 1987) de tous les titres publiés avec l'aide de la SSA – peut être commandé soit chez Bernard Campiche Editeur au 024 441 08 18/ info@campiche.ch, soit en librairie.

A paraître au mois d'août 2005, toujours dans la collection Théâtre en camPoche et à l'occasion de la création de la pièce **Naissance d'Hamlet**, par la Compagnie du Clédar à la Vallée de Joux:

Rencontres avec Hamlet d'Anne Cuneo

Le volume comprendra: **Naissance d'Hamlet**; **Ophélie des Bas-Quartiers**; **Les Enfants de Saxo**; **Benno Besson et Hamlet** et, en annexe, la traduction inédite d'un **Hamlet primitif**.

Prix TANDEM 2005

Souhaitant encourager l'écriture de pièces contemporaines originales et mises en scène par des sociétés théâtrales d'amateurs, le Fonds culturel de la SSA et la Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs (FSSTA) proposent, avec le PRIX TANDEM, de servir de plateforme d'échange entre les auteurs suisses de théâtre et les troupes désireuses de monter leurs pièces.

Le Prix TANDEM 2005 a été attribué à la pièce **Mémoires des Plaisirs de Bouche** de **Jacques Sallin** (Genève), créée par le **Théâtre de la Cité** (Fribourg). Le montant du prix est de **Fr. 5000.-** (Fr. 3000.- reviennent à l'auteur et Fr. 2000.- à la troupe).

Le jury était composé de Francine Pin-Muller (déléguée FSSTA pour le canton de Vaud, Begnins), Marco Polli (secrétaire général FSSTA et délégué pour le canton de Genève, Genève), Louis Crelier (compositeur et membre de la Commission culturelle de la SSA, Neuchâtel) et Richard Gauteron (auteur et comédien, Genève). Il a assisté à une représentation de chacun des quatre tandems formés lors de cette première édition et a fait son choix en considérant texte, scénographie, mise en scène et interprétation.

Le prochain PRIX TANDEM sera attribué en 2007.

Festival du film de Fribourg 2005

Le «Prix spécial du jury international» décerné pour l'inventivité du scénario et de la réalisation, le renouvellement du langage cinématographique ou l'audace thématique et formelle, doté par la SSA et SUISSIMAGE d'un montant de **Fr. 5000.-**, a été remis à la réalisatrice belgo-marocaine **Yasmine Kassari** pour son film **L'Enfant endormi**. Selon le jury, il s'agit d'un film «qui déploie avec beauté, grâce et subtilité, la quête de liberté de deux jeunes femmes laissées à leur isolement». La réalisatrice Yasmine Kassari a également reçu le Prix du Jury FIPRESCI (Fédération internationale des critiques de film), ainsi qu'une mention spéciale décernée par le Jury de la FICC (Fédération internationale des ciné-clubs).

Visions du Réel 2005

Le jury «Cinéma Suisse» composé de Werner Dütsch (Allemagne), Jean-Pierre Greff (CH), Muriel Rosé (France) et Cees van Ede (Pays-Bas), a décerné le **Prix SSA/Suissimage** doté de **Fr. 10000.-** à **Brother Yusef de Nicolas Humbert et Werner Penzel** (Suisse/Allemagne). Ce même jury a attribué le Prix Télévision Suisse Romande (Fr. 7000.-) à **Melodias de François Bovy** (Suisse).

Brother Yusef de Nicolas Humbert et Werner Penzel.



Regards croisés

Richard Gauteron, auteur dramatique, est allé voir *Tout un Hiver sans Feu*, un film de Greg Zglinski sur un scénario de Pierre-Pascal Rossi.

Il y a quelque chose de fondamentalement non latin dans ce film. Sombre, dépouillé, âpre et triste à la fois. Comme l'hiver dans le Jura! Jean, un paysan, y exploite une petite ferme avec quelques vaches. Il est bâti d'un bloc, mimiques réduites au strict minimum. Un ours, mais gentil, doux. Quelque chose de pataud. Il est aidé par Aquilino, physique taillé à la serpe, à qui il interdit le moindre feu malgré l'hiver glacial. Sa femme, Laure, blonde, anguleuse, passe ses journées dans une chambre d'enfant, apathique, accusatrice. Il n'en peut plus, d'autant qu'il ne s'en sort pas et qu'Aquilino lui réclame son salaire. Le drame: leur petite fille, Marie, a péri dans l'incendie d'une grange. Laure doit être placée dans une clinique. Il prend un travail à l'usine, une fonderie – le purgatoire! Laure lui échappe progressivement et va se réfugier chez sa sœur malgré

tous ses efforts pour reprendre contact avec elle.

Jean se lie d'amitié avec des Kosovars et se rapproche d'une autre femme, Labinota, serveuse à l'usine. Elle a son drame aussi. Ils passent une nuit chez lui, blottis l'un contre l'autre, devant un feu, enfin allumé. Mais Laure revient vers lui, son processus de deuil achevé. Images finales ambiguës des deux femmes et d'une maxime sur la fidélité des couples de corbeaux qui ponctuent régulièrement le film de leur présence croissante.

On y retrouve de façon très juste l'atmosphère du Jura. Aurélien Recoing a une belle présence, peut-être trop gentille. On aurait aimé un peu plus de rage dans ce personnage façonné par un climat si dur. Marie Martheron en Laure, presque insupportable dans son numéro de névrotique dépressive, devient soudain lumineuse et désirable

sitôt le deuil accompli. Nathalie Boulin est très juste en sœur fusionnelle, rejetant par tous les moyens l'intrus, le mari. Elle y met la perversité et la fragilité nécessaires. Gabriela Muskala interprétant la jeune Kosovare est d'une sobriété quasi documentaire. Son frère, interprété par Blerim Djoci, réussit à nous faire entrevoir l'homme sensible et cultivé sous les hardes du manoeuvre immigré. Les autres personnages, très secondaires, sont dessinés à grands traits.

Et pourtant, en dépit d'une réalisation très appliquée de Greg Zglinski, presque documentaire malgré quelques belles allégories, trop proche d'un scénario déjà sobre, la justesse de cette histoire toute simple nous touche, nous amène aussi à une réflexion singulière sur le couple et sa fragilité.

Richard Gauteron

Tout un Hiver sans Feu de Greg Zglinski



Photo: Plot Java



SE SOUVENIR

La SSA au Festival de Locarno

Stand SSA/Suissimage

Après le succès rencontré lors de la précédente édition du Festival international du film de Locarno, Suissimage et la SSA ont décidé de reconduire leur stand cette année au Palazzo Sopracenerina, le centre d'accueil et d'information du festival, sur la Piazza Grande. Des collaborateurs SSA/Suissimage seront donc présents pour répondre à vos demandes concernant les droits d'auteur pendant la durée du festival, soit **du 3 au 13 août 2005**. Deux accès Internet à haut débit seront mis aussi gracieusement à la disposition des membres des deux sociétés qui pourront ainsi y naviguer ou encore consulter leur messagerie. Enfin, l'agence ISAN Berne sera également représentée à cette occasion (lire AP 76).

Cocktail et distribution de prix: NOUVELLE FORMULE

La SSA a le plaisir d'inviter ses membres au cocktail qui se déroulera au **Castello Visconteo** à Locarno le **mardi 9 août de 18 h 30 à 20 h**. Cette année, la SSA organise ce cocktail en collaboration avec ProLitteris, SUISA, SUISSIMAGE et SWISSPERFORM. Les personnes intéressées peuvent demander une invitation auprès de la SSA à Lausanne.

Palmarès du concours «Bourses SSA 2005 pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction»

La proclamation et la remise des prix aux lauréats auront lieu le **mercredi 10 août à 11 heures** à la salle de cinéma **La Sala** à Locarno, en avant-programme d'un film de la section «Appellations Suisse». En même temps, la Fondation SUISA pour la musique décernera son prix de la meilleure musique de film à un compositeur suisse. L'événement est organisé en collaboration avec le Festival de Locarno et Swissfilms.

Le courriel public vos sites web

Envoyés quatre fois par année à plus de 800 membres, le courriel de la SSA sélectionne les concours et les aides à la création dans l'audiovisuel et la scène. Il publie également les sites des membres SSA à caractère non commercial. Faites-nous parvenir vos liens à feedback@ssa.ch.

Les enjeux de la diversité culturelle

Parce que ce sera l'un des enjeux majeurs en matière de politique culturelle internationale de ces prochains mois, nous vous rappelons la publication du Tiré à Part N° 3 de la SSA **La Bataille de la Diversité culturelle** par **Yvan Bernier**. Si vous avez égaré votre exemplaire ou souhaitez en obtenir de nouveaux pour vos collègues, envoyez un message à feedback@ssa.ch ou téléphonez au Fonds Culturel.

Contributions aux 20 ans de la SSA

En automne 2005, la SSA fêtera ses vingt ans d'existence. A cette occasion, le numéro d'*A Propos* d'octobre reviendra sur les vingt ans d'activité de la société et de ses membres. Dans ce numéro double, des espaces libres sont à prendre pour des membres qui souhaiteraient s'exprimer: un vœu, une pensée, une anecdote, vos contributions sont plus que les bienvenues. Vous pouvez nous envoyer dès aujourd'hui vos petits textes de **500 signes maximum** (espaces compris), étant entendu que pour des raisons éditoriales, la rédaction d'*A Propos* se réserve le droit de procéder à une sélection et à des citations partielles. Délai de remise des textes: **31 juillet 2005** à feedback@ssa.ch.



A PROPOS
Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14
Case postale 7463
CH - 1002 Lausanne

Administration générale
Tél. 021 313 44 55
Fax 021 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch

Rédaction *A Propos*
Tél. 021 313 44 79
nathalie.jayet@ssa.ch

Fonds culturel
Tél. 021 313 44 66
jolanda.herradi@ssa.ch

Comité de rédaction
Denis Rabaglia (responsable), Nathalie Jayet (secrétaire de rédaction), Claude Champion, Gérald Chevolet, Isabelle Daccord, Charles Lombard, Zoltán Horváth
Collaboration à ce numéro
Pierre-Henri Dumont, Pierre-Louis Chantre, Jolanda Herradi, Richard Gauteron
Correction
Anne-Sylvie Sprenger
Traduction italienne
Barbara Bonardi-Valentinotti
Graphisme
Dizaïn, Jean-Pascal Buri, Lausanne
Illustrations
Mix & Remix
Impression
Presses Centrales Lausanne SA

